



N° 759  
16-09-2006

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



# GRÈVE UNITAIRE LE 28 SEPTEMBRE

construire le rapport de forces dès maintenant

Rentrée :  
faire les bilans et agir

QUAND VOUS ÊTES IMMOBILISÉ,  
VOS ENFANTS ONT-ILS PLUS BESOIN  
D'UN CHÈQUE OU D'UN REPAS ?



## ASSISTANCE À DOMICILE

Notre contrat Raqvam, vie quotidienne et habitation, prévoit en plus de l'indemnisation du sinistre, un ensemble de solutions concrètes adaptées à vos besoins, comme par exemple une assistance à domicile en cas de sinistre corporel.

Pour nous, c'est ça être assureur militant.



ASSUREUR MILITANT

Pour tous nos contrats : [www.maif.fr](http://www.maif.fr) ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL



Alain Becker parti à la retraite, nous avons perdu un vrai talent. Chacun sait combien le débat fainéant et rassuré était à l'opposé de sa démarche et l'objet de ses

savants démontages avec toute la force persuasive qui le caractérise. Il est de ces militants parfaitement convaincus de leur engagement mais qui savent aussi que leurs interlocuteurs n'en partagent pas toujours son intensité. Aussi, pédagogue de l'argument, il a su manier le débat théorique avec l'obsession de sa traduction pratique, sachant que le syndicalisme n'est toujours confronté qu'à une seule question : que faire ?

Au pot de son départ, où nombre d'amis et d'organisations se sont pressés autour de lui, nous l'avons encouragé à ne pas battre en retraite et à continuer à nous interpeller.

**RENCONTRES DE L'EPS 2006**  
organisées par l'AEPS de Montpellier,  
du 26 au 29 octobre 2006.

*Quelle place pour l'EPS dans une école  
pénétrée par le libéralisme ?*

Des universitaires, des membres du monde du sport, des syndicalistes, des élus, des inspecteurs, des équipes éducatives interviendront pour apporter leurs éclairages et leurs analyses, leurs propositions et leurs réalisations.

Renseignements et inscriptions auprès de Maurice Portes  
(04 67 48 74 12 et [mportes@wanadoo.fr](mailto:mportes@wanadoo.fr))

## SOMMAIRE

- **Edito** ..... p. 3
- **Et pendant ce temps là** ..... p. 4
- **Décès** ..... p. 4
- **Grève le 28 septembre** ..... p. 5
- **GDF / SUEZ** ..... p. 5
- **Edito pédagogique** ..... p. 6
- **EPS et socle** ..... p. 6
- **Philippe Meirieu :**  
**Ecole, demandez le programme** ..... p. 7
- **Concours P.E.** ..... p. 7
- **Agrégation externe** ..... p. 7
- **Affiche FSU service public** ..... p. 8 - 9
- **Postes et HSA** ..... p. 10
- **Affectations des stagiaires** ..... p. 10
- **Hors classe agrégés** ..... p. 11
- **Croissance** ..... p. 11
- **Equipements** ..... p. 12
- **Contre pied** ..... p. 12
- **MJSVA** ..... p. 13
- **Syndicalisation** ..... p. 14 - 15

Ce bulletin contient un encart de 4 pages France Abonnement

# Edito

## La tonalité est donnée

Cette rentrée a donné le signal de l'attaque en règle contre l'école avec le ministre en chef d'orchestre. La ligne est simple : fabrique de crétiens , la seule solution pour l'école est donc le regard porté vers des solutions simples et pratiques d'il y a bien longtemps et qui produisaient malgré tout une exclusion et un échec massifs ! Nous en sommes là dans le débat public et nous nous rendons compte du travail que nous avons à produire pour inverser cette tendance...

La pluie de dispositifs que le ministre s'ingénie à inventer n'ont d'autre supporter que son enthousiasme. Dans ce rôle, il est touchant. Remplacements de courte durée dénoncés par l'IG, PPRE sévèrement critiqués par cette même IG : peu importe ! En rabâchant de l'auto satisfecit, les choses changeront. Voilà la ligne développée dans les médias.

Toutes nos critiques demeurent, tout comme nos propositions. Durant les premiers jours de mise en place de l'année scolaire chacun-e va être confronté à de multiples sollicitations avec l'exigence que l'établissement « tourne » pour le bien de tous.

Ces efforts permanents demandés aux personnels les épuisent plus qu'ils n'améliorent le système. Et c'est bien parce que le ministre, le gouvernement, ont décidé de ne rien entendre que l'action de grève coule de source. Sur tous les fronts, la politique autiste de ce gouvernement n'a pour seul enjeu que de nourrir l'idée de « rupture » portant avec elle les pires régressions sur les questions essentielles des services publics, de la protection sociale, de l'emploi, des salaires.

Globalement, les efforts à consentir pour transformer réellement et durablement le système éducatif sont importants. Le gouvernement ne consent-il pas 24 milliards d'aide au MEDEF pour des effets si peu efficaces sur l'emploi qu'aujourd'hui la Cour des Comptes s'en émeut ! Pour le MEDEF personne ne parle de faire mieux avec l'existant, tout au contraire ! Voilà une logique à inverser et voilà pourquoi faire courir l'idée qu'il en faut plus pour l'école est une idée moderne.



**Jean LAFONTAN**  
Secrétaire Général  
le 8 Septembre 2006

C'est le 28 que continue ce combat.

## ET PENDANT CE TEMPS-LA...

### ● Salaires :

Le pouvoir d'achat des salaires a baissé de 0,4% au deuxième trimestre comparé au premier.

### ● Augmentations :

Ce ne sont pas les salaires qui augmentent mais les prix : +1,7% pour l'électricité le 9 août (alors d'EDF enregistre des bénéfices plus que confortables), cela après les +5,8% du gaz en juin ; le prix des carburants ne cesse d'augmenter (mais Total fait des profits faramineux). Le 11 août, l'INSEE publiait un rapport relevant une hausse des prix des produits alimentaires de 0,4%, de l'énergie de 2,2% et des services de 2,6%.

### ● Rentrée chère :

Les associations familiales dénoncent une hausse des fournitures scolaires. La confédération syndicale des familles estime le prix de la rentrée scolaire pour un enfant de 6ème à 330,38 €. Elles réclament une réforme de l'allocation de rentrée scolaire, demandant qu'elle soit calculée non pas sur l'âge des enfants mais sur leur classe, les frais en LP étant par exemple bien plus élevés qu'en collège.

### ● Profits historiques :

Le Monde du 24 août publie les résultats des principaux groupes français au premier trimestre. Par rapport à 2005, l'évolution du chiffre d'affaires est de : BNP Paribas : +30,5%; Total : +27%; Lafarge : +21%; Société générale : +24,8%; Schneider électrique : +22% ; Publicis : +10%; etc.

### ● Concerts pour la paix :

Séville, Cordoue, Bruxelles, Paris, ... l'orchestre West-Eastern Divan multiplie les concerts pour la paix. Cet orchestre, créé en 1999 par le musicologue palestinien E. Saïd et par le musicien et chef d'orchestre D. Barenboïm est composé de musiciens originaires d'Israël, de Palestine, du Liban, d'Egypte, de Syrie, de Jordanie et d'Espagne. Une initiative pacifiste bien utile en cet été ensanglanté au Proche Orient.

### ● Dopage :

Encore un été fertile en révélations de dopage, Espagne, Tour de France, .... Dernier cas en date, Marion Jones aurait été contrôlée positive à l'EPO (l'analyse de l'échantillon B est en cours). Après Gatlin, c'est sur le territoire américain que Jones a été contrôlée, et alors qu'auparavant, les Etats-Unis étaient lents à reconnaître les problèmes, la fédération américaine a cette fois prévenu rapidement la fédération internationale. Ceci semblerait révéler une attitude de fermeté nouvelle des autorités américaines, souvent critiquées pour leur laxisme dans le passé.

## Dany Guennal nous a quittés le 15 juillet 2006 à l'âge de 68 ans.



Militante syndicale et politique depuis l'ENSEP elle n'a cessé de se battre pour défendre ses convictions. Membre actif du bureau parisien, du collectif national des femmes, à l'initiative de l'association culturelle « entre-temps », elle était présente dans toutes les formes de manifestations que ce soit contre l'OAS, pour la paix, pour le service public, pour la défense de l'Éducation et de l'EPS. Enseignante à M. Ravel (Paris 20ème) pendant 30 ans elle a participé à la formation d'étudiants STAPS. Elle est reconnue à ce titre par des générations de collégues.

On l'aimait ! On l'aimait Dany, pour son dynamisme, son sourire, sa joie de vivre, ses coups de gueule, son sens de la fête, sa soif d'échanges et son ouverture au monde.

Au revoir Dany. Tu nous manques déjà...

Ses ami(e)s du Bureau SNEP Parisien.

## Jean Marcelin nous a quittés le 15 juillet 2006, à l'âge de 81 ans.

Syndiqué jusqu'au dernier jour, il était l'un des familiers des manifestations parisiennes. Entré à l'ENSEP en 1949, il a effectué la première partie de sa carrière au Chili juste avant la révolution d'Allende. Après avoir enseigné au Collège Français de Santiago, il fut nommé « Chef des sports » à l'université de Conception. De retour en France, il enseigna à l'université de Paris IV Sorbonne où il termina, sa carrière en 1987, après avoir institué des valeurs obligatoires d'EPS pour les étudiants de première année.

Il publia plusieurs articles dans la revue EPS pour faire connaître l'Éducation Physique au Chili. Il retraça dans plusieurs ouvrages les événements marquants de l'histoire du Chili, et par un roman autobiographique, communiqua son expérience universitaire au Chili.

Que Jeanne son épouse, et ses enfants et petits enfants trouvent ici le témoignage de votre vive sympathie.



Ce livre est le fruit de la réflexion d'un groupe de travail associant le secteur éducation de la FSU et son institut de recherche. Il dénonce les faux semblants du socle commun et les régressions qui en découlent, malgré les effets d'annonces. Basé sur l'expérience enseignante et la recherche, dans le cadre d'une nouvelle culture commune, il cherche à faire évoluer l'école.

Gagner en humanité, être capable de s'ouvrir aux cultures et aux problèmes du monde, stimuler pour tous le désir de savoir et de faire, voilà ce que propose ce livre. Avec l'ambition qu'une grande part des progrès de la société passe par l'excellence de l'école publique.

**Edition syllepse/nouveaux regards, 15 €.**

Pour commander le livre : <http://w3.fsu.fr> - <http://www.syllepse.net>

## GRÈVE UNITAIRE LE 28 SEPTEMBRE 2006

L'année 2005/2006 aura été riche en événements sur le champ scolaire et sur le terrain revendicatif :

- début de la mise en place de la loi Fillon avec les actions contre la circulaire remplacement, casse des ZEP, l'apprentissage junior, contre le socle commun et pour une culture commune incluant l'EPS, ...
- poursuite, notamment à travers les hors classe, des atteintes aux carrières
- coupes budgétaires et action du SNEP avec les STAPS pour la défense de l'EPS et pour des postes aux concours
- bataille unitaire et victorieuse contre le CPE
- etc.

La rentrée de cette année 2006/2007 est caractérisée par des conditions de travail aggravées pour nombre d'enseignants (TZR en particulier) en raison des suppressions de postes, par la poursuite de la mise en place de la loi Fillon, avec les textes d'application signés par G. de Robien : le conseil pédagogique, note de vie scolaire, contrat d'objectifs, vont nécessiter débats et actions dans les établissements et aux différents échelons du système éducatif (voir bulletin 758).

Les premières annonces pour le budget 2007 font état de 15 000 suppressions de postes de fonctionnaires dont 8 700 à l'éducation (5 000 pour le seul second degré). Des réformes sont en préparation sur la formation des maîtres, le temps de travail des enseignants.

Dans notre secteur, les menaces sur le sport scolaire persistent (cf bulletin 758), la prise en compte partielle de l'EPS dans le socle commun, même si elle représente un point d'appui n'en reste pas moins insuffisante et, malgré des déclarations rassurantes, la place de l'EPS dans le système éducatif reste fragilisée. Quels seront les programmes collèges inspirés par le socle ? Les élèves faibles en EPS pourront-ils bénéficier de soutien ? Quelle place des enseignants d'EPS dans les conseils de classe avec la prégnance du socle sur les dispositifs d'orientation ? Que vont devenir les options lycées, les horaires EPS, les conditions de travail avec de nouvelles suppressions de postes en prévision et la faiblesse des recrutements aux concours ? etc.

Les propositions budgétaires pour 2007 ont amené les fédérations FSU, FAEN, FERC-CGT, SGEN-CFDT et UNSA Education, après une première

réaction unitaire le mercredi 6 septembre, à décider d'appeler ensemble les personnels de l'éducation nationale à faire grève le jeudi 28 septembre. La FCPE, l'UNL, la FIDL, l'UNEF et la Confédération Etudiante ont décidé de s'y associer.

Le CDN du SNEP, réuni le 30 août appelle à « placer au centre de ces actions les questions de moyens budgétaires (dont les recrutements d'ensei-



gnants d'EPS en 2007), mais aussi l'ensemble de ses revendications : sur la loi Fillon et son socle commun restreint, sur l'éducation prioritaire, sur les carrières, sur le sport scolaire, sur les audits financiers, etc. »

Nous avons réussi, par l'action, à contrecarrer la mise en place de la circulaire sur les remplacements, à faire reculer le pouvoir sur le CPE. Nous pouvons, par la lutte, le faire reculer sur d'autres points essentiels de sa politique. Pour cela, notre mobilisation devra s'inscrire dans la durée, dans une année marquée par des échéances électorales décisives. L'action sur nos revendications reste le meilleur moyen de voir nos préoccupations prises en compte par les politiques.

La FSU vient de réaliser une adresse à l'opinion, reprenant ses propositions pour le système éducatif. Nous appelons les enseignants d'EPS à participer pleinement à sa diffusion. C'est une véritable campagne d'opinion pour le système éducatif qu'il s'agit d'engager. A nous d'y participer et de faire en sorte que l'EPS et le sport scolaire y soient pleinement présents.

**Serge CHABROL**  
[serge.chabrol@snepfusu.net](mailto:serge.chabrol@snepfusu.net)

### Communiqué de Presse



Paris le 6 septembre 2006

La FSU réaffirme sa totale opposition au projet de loi sur l'énergie que le Gouvernement soumet au Parlement. Ce projet concerne d'une part l'ouverture des marchés du Gaz et de l'électricité aux particuliers en juillet 2007 et d'autre part le projet de fusion Gaz de France – Groupe Suez.

L'enjeu d'un tel projet est considérable car il met de fait en cause le droit pour toutes et tous d'accéder à l'énergie dans les mêmes conditions en particulier tarifaires, quelque soit le lieu de résidence. Il affaiblit considérablement la possibilité de faire prévaloir les choix collectifs, de lutte contre le réchauffement climatique et d'économie d'énergie, de définition des besoins, d'organisation du Service Public de l'électricité et du gaz, de transparence dans la fixation des tarifs et les prix. Au moment où les questions d'énergie sont vitales pour les hommes et la planète cette décision irait à l'encontre d'une maîtrise démocratique de la politique énergétique contrôlée par les élus, les salariés et les usagers.

Le Gouvernement qui est en totale contradiction avec ses engagements votés en 2004 sur GDF manifeste une nouvelle fois, au nom du dogme libéral, sa détermination à poursuivre la privatisation d'un maximum d'entreprises publiques fondamentales dans la vie économique et sociale de notre pays.

La FSU, apporte son soutien à la journée nationale de grève et de manifestation à l'appel des fédérations CGT, FO, CFE-CGC et CFTC des Industries Electriques et Gazières le 12 septembre. Mais c'est l'ensemble des usagers qui est concerné : c'est pourquoi la FSU s'associera, en particulier au sein de la CONVERGENCE NATIONALE DES COLLECTIFS DE DÉFENSE ET DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS, à toutes les initiatives unitaires associant personnels, usagers et élus contre cette nouvelle privatisation.

**Dès aujourd'hui, nous appelons tous les collègues à s'engager dans l'action le 12 septembre partout où cela est possible.**

## PRENDRE NOS AFFAIRES EN MAIN !

La rentrée 2006 est placée par les médias sous quelques grands thèmes choisis par le ministre.

1- « Côté postes et affectations, tout va bien ! »

2- « M. de Robien a des réponses efficaces aux quelques difficultés : après l'apprentissage de la lecture, ceux de la grammaire et du calcul ainsi que la violence à l'école. » Les bonnes vieilles recettes type B.A. = BA, ... le bon sens est près de chez nous !

Ce n'est pas la même rentrée que connaissent nos collègues et en particulier sur les questions éducatives. Les nouvelles mesures issues de la loi Fillon se multiplient : conseil pédagogique, note de vie scolaire, nouveaux projets d'établissement sur la base de contrats d'objectifs, arrivée de super profs référents en établissements ZEP – EP1, mise en place sans moyens des PPRE, etc. ... Et la circulaire remplacements est toujours là.

Partout ces mesures vont entraîner débats et parfois division des collègues. Pourtant, malgré les risques de désaccords, rien ne serait pire que de ne pas mener le débat, de ne pas chercher à définir des positions communes, à mettre en avant des propositions offensives et à mener l'action.

De même, dans notre secteur spécifique, il nous faut veiller au débat et à l'action commune pour qu'aucune heure d'EPS ne soit supprimée, pour qu'aucune option ou expérience positive ne soit remise en cause, pour que tous les forfaits AS soient dans le service des collègues, qu'aucun établissement ne soit privé d'AS, pour que l'EPS ait toute sa place dans notre système éducatif.

Débattre dans les équipes, les établissements, agir ensemble, défendre notre métier et notre discipline d'enseignement, voilà le meilleur rempart aux idées simplistes et aux propositions démagogiques.

Serge CHABROL

## SOCLE ET EPS Quelques points d'appui obtenus par la lutte

Le « socle commun de connaissances et de compétences » est paru au BO n°29 du 20 juillet 2006. Les décisions prises au CSE du 8 juin sont confirmées. Le socle reste un outil inacceptable, destiné à transformer fondamentalement le système éducatif. Pour autant, il n'est plus celui présenté initialement dans le rapport Thélot et la loi Fillon. L'action des collègues et des étudiants, avec le SNEP, ont permis « **des avancées pour l'EPS qui transforment la logique initiale du socle commun** » (titre de l'article du bulletin SNEP 757 auquel nous vous renvoyons).

Le SNEP, sur la base de l'analyse précise des derniers textes présentés (celui du haut conseil de l'éducation et celui soumis au CSE), qui, contrairement aux premiers projets, citaient notre discipline, avait mis en évidence l'insuffisance de la place de l'EPS, considérée comme essentiellement utile pour l'acquisition de compétences « sociales et civiques », « d'autonomie et d'initiative ». Etait mis à l'écart ce qui fait le cœur du métier, les objectifs propres de l'EPS d'appropriation critique de la culture des APSA.

Au CSE, le SNEP dénonçait le confinement de l'EPS dans un rôle instrumental qui nie les savoirs spécifiques, la culture originale correspondant à ses pratiques. Il faisait des propositions d'amélioration du texte pour intégrer, dans les chapitres sur la culture scientifique et technologique et sur la culture humaniste, les pratiques liées à l'EPS et à l'appropriation culturelle critique. Ces propositions, dans leur forme, devaient être proches des formulations employées dans le texte pour avoir quelques chances d'être acceptées : exercice difficile et frustrant ! Le ministre et ses conseillers ont fini par accepter l'intégration de l'ensemble de celles-ci à quelques détails de formulation près.

### C'est ainsi que nous avons obtenu l'intégration :

**Dans le chapitre sur la culture scientifique et technologique**, l'élève doit être capable :

● *De mobiliser ses connaissances en situation, par exemple comprendre le fonctionnement de son propre corps et l'incidence de l'alimentation, d'agir sur lui par la pratique d'activités physiques et sportives, ou encore de veiller au risque d'accidents naturels, professionnels ou domestiques*

**Dans le chapitre sur la culture humaniste**, les élèves doivent être capables :

● *de développer, par une pratique raisonnée, comme acteurs et spectateurs, les valeurs humanistes du sport*

Dans un paragraphe qui insiste sur la nécessité de donner le goût de pratiques ultérieures à l'école, tout au long de la vie, une phrase qui citait la pratique d'une activité artistique est devenue

● *par la pratique d'une activité culturelle, artistique ou sportive.*

### Fin de l'annexe

La phrase prévue : « *A l'école et au collège, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle. Les pratiques artistiques, culturelles et sportives y contribuent également* » devient :

« *A l'école et au collège, tous les enseignements et toutes les disciplines ont un rôle à jouer dans l'acquisition du socle ; dans ce cadre, les pratiques scolaires artistiques, culturelles et sportives y contribuent également* ».

### Dans le chapitre sur les compétences transversales liées à l'autonomie :

Dans un paragraphe titré : « Les principales capacités attendues d'un élève autonome sont les suivantes », a été rajouté :

● *avoir une bonne maîtrise de son corps, savoir nager.*

Et dans un paragraphe titré : « La motivation, la confiance en soi, le désir de réussir et de progresser sont des attitudes fondamentales. Chacun doit avoir : »

● *la volonté de se prendre en charge personnellement, de développer et d'exploiter ses facultés intellectuelles et physiques.*

(Ces deux derniers amendements sont issus de propositions du SE UNSA, soutenues par le SNEP)

### En conclusion

Les progrès réalisés dans la prise en compte de l'EPS sont réels. Si notre discipline n'est pas complètement et pleinement considérée comme une composante à part entière d'un socle qui reste centré sur français, maths-sciences, LV1, TICE, histoire géo et compétences transversales comportementales, on est bien loin de la définition du socle d'il y a deux ans tant dans le rapport Thélot que dans la loi Fillon.

Les programmes EPS en collège qui doivent être réécrits à partir du socle (comme la quasi-totalité des programmes collèges) devront en tenir compte. Qu'auraient-ils été si nous en étions restés aux conceptions de la loi Fillon (EPS exclue) ou du texte du HCE qui nous cantonnait, au mieux, comme une simple discipline de la transversalité ? Un sérieux point d'appui donc, mais le débat est loin d'être terminé.

Serge CHABROL

## « ÉCOLE : demandez le programme ! »

C'est le titre du dernier ouvrage que signe Philippe Meirieu, impatient de voir les politiques s'emparer sérieusement du problème scolaire et s'engager sur les sujets brûlants que l'auteur sélectionne comme chantiers prioritaires pour sortir de la crise : maîtriser la langue, identifier et enseigner à tous ce que nul ne peut ignorer, éviter l'orientation par l'échec dans les voies professionnelles, lutter contre l'incivilité et la violence, regagner la confiance dans l'école de la République.

Sans traiter chacun de ces points séparément, Meirieu développe ses options principales qui font de ce livre plus qu'un programme, presque l'ébauche d'une loi d'orientation. Tenir bon la barre (la chose ne sera pas facile !) pour faire de l'école un creuset où se forge en chacun l'esprit de la république : « **une école fondamentale** » pour tous, quelles que soient son origine sociale, sa religion, son ethnité; **obligatoire** de trois à seize ans; une école qui devra devenir **gratuite**; une école **unifiée** dans l'esprit du plan Langevin-Wallon, donnant à chacun, quels que soient son rythme ou ses hésitations, une chance de réussite égale; une école résolument **laïque**, tant du point de vue institutionnel que du point de vue pédagogique, où se joue, dans le travail collectif, l'apprentissage de la démarche expérimentale; une école **de l'exigence** qui place l'acquisition du savoir au centre du rapport de l'élève à son école; une école **active** dans l'inspiration des grands pédagogues (Freinet, Makarenko, Pestalozzi, Deligny...) qui mobilise les élèves autour de leurs projets.

Tout cela ne manque pas de souffle et réchauffe l'ambiance actuelle où dominent les fausses querelles qui n'aident pas à résoudre les vrais problèmes. P. Meirieu en profite pour régler des comptes avec les donneurs de leçons largement publiés (*Halte aux prophètes de malheur*) et réaffirme sa confiance dans les acteurs du système scolaire et en premier les enseignants auxquels ils donnent la parole. C'est un ouvrage militant qui appelle à la mobilisation pour la période pré-électorale et c'est, pourquoi pas, une offre de service. Qui est preneur d'un projet d'école résolument démocratique, projet ici ébauché mis sur le chantier que chacun doit s'appropriier et parfaire ?

Une réflexion personnelle : Meirieu est un pédagogue passionné. Il affirme, une fois de plus, sa conviction que la démocratisation du système scolaire est possible. Il se refuse « *de réduire ses ambitions pour diminuer les problèmes* ». Mais il serait dommage que son livre laisse l'impression que la pédagogie aussi indispensable et géniale qu'elle puisse être, résoudra les problèmes de l'école et entraînera tous les élèves dans la réussite souhaitable pour eux. L'enjeu du combat pour une école démocratique est politique, il questionne le type de société que nous voulons. Le problème de l'école n'est pas que scolaire et ce qui est de la stricte responsabilité de l'école n'est pas que pédagogique. A suivre...

Meirieu anime une consultation sur le site du Café pédagogique intitulée « *Les citoyens construisent l'École du futur* » : nous avons la parole !



## BAREMES ET DISPENSES AU CONCOURS PE

Lors de la session 2006 du CRPE, les collègues ont émis des critiques sur les barèmes du 1500m et sur la règle des dispenses et certificats médicaux. Le ministère n'étant pas prêt à faire une étude poussée du concours, le SNEP a recueilli avec l'aide des collègues les performances des candidat-es pour pouvoir faire des propositions nouvelles. L'étude, faite par JP. Cleuziou, a montré que le SNEP avait eu raison de demander une modification des barèmes l'an dernier (sans changement, plus de 50% des filles auraient eu entre 18 et 20 !). Les résultats n'ont pas confirmé la différence de 2 points entre hommes et femmes que craignait les collègues, mais a révélé tout de même une moyenne plus basse pour les garçons alors qu'ils sont statistiquement plus sportifs que les filles. Le SNEP a fait des propositions pour l'an prochain tout en mettant en avant le fait qu'un barème n'est pas qu'un problème technique, mais pose des questions de fond, surtout quand on aborde la question de l'équité garçons-filles et nécessite qu'on prenne en compte le contexte pour faire des choix : le cadre du concours, la population concernée, les objectifs de l'épreuve, la comparaison avec les autres épreuves, etc.

Un dossier complet (voir le site [www.snepfsu.net](http://www.snepfsu.net)) a été transmis au ministère dès la mi-juillet de façon à pouvoir modifier les barèmes dès la rentrée. Celui-ci, pourtant d'accord avec nos analyses, ne semble pas vouloir changer le barème pour cette année. Pourquoi attendre ?

En ce qui concerne les certificats médicaux, la règle devrait être simplifiée pour les candidats aptes. Pour les dispenses, le SNEP a dénoncé la règle qui donnait la moyenne de l'épreuve aux dispensés et qui a abouti à une augmentation très forte du nombre d'inaptes. Suite à nos interventions, la règle précédente, qui est celle de tous les concours et qui ne n'avait jamais été contestée, serait rétablie.

Claire PONTAIS - [claire.pontais@snepfsu.net](mailto:claire.pontais@snepfsu.net)

### Des changements pour l'Agrégation externe ?

Nous avons appris avec surprise au mois de juillet la volonté du nouveau président du jury de l'agrégation externe, Jean Berstch, de changer le concours, ou tout au moins une partie des épreuves. Le SNEP, en tant qu'organisation professionnelle, était conviée à une réunion pour débattre de ce sujet. Cette opération nous paraissait un peu précipitée et nous avons dit au Président qu'il ne nous paraissait pas opportun d'aller si vite en besogne (à l'origine, les modifications devaient être prêtes pour la rentrée), d'autant que le BO sur le concours étant paru en avril, il nous paraissait impossible de changer quoi que ce soit.

Dans le même temps, les membres du jury réunis à Fontainebleau ayant entendu parler de ce projet, ont lancé une pétition pour refuser la démarche proposée dans le temps donné. Finalement la réunion a été annulée et repoussée au 14 septembre. Quoi qu'il en soit les interrogations restent les mêmes : qu'est-ce qui motive cette volonté de transformation, quelles analyses de départ, quel diagnostic et surtout quels objectifs ? Nous sommes ouverts, a priori, à des modifications si ces dernières sont fondées et mises en perspective d'une élévation de la qualité du recrutement des enseignants d'EPS. Car il s'agit bien d'un concours de recrutement d'enseignants. Et comme tout concours, il a un effet en amont sur les préparations et les formations.

Nous serons donc attentifs à la méthode et au fond.



LE

SERVICE

PUBLIC

FAIT



# FONCTIONNNER L'ÉGALITÉ



Fédération Syndicale Unitaire

[www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)

## RETOUR SUR LES POSTES ET HSA

Le travail réalisé auprès des IA et des rectorats par les militants du SNEP, la vigilance des collègues engagés avec nous dans le refus des HSA ont commencé à porter leurs fruits pour la rentrée 2006. Malgré les fortes réticences de l'administration, des postes définitifs supplémentaires ont pu être arrachés par les représentants du SNEP, postes implantés et ouverts pour la phase intra du mouvement. Cela a permis d'asseoir sur postes fixes davantage d'entrants dans l'académie, de stabiliser plus de TZR et de rendre le mouvement intra plus fluide pour l'ensemble des demandeurs (un seul poste de plus dans le mouvement pouvant entraîner plusieurs mutations supplémentaires).

Ces postes obtenus en CTP (4 postes à Lille, 4 à Nantes, 6 à Rennes... ont été gagnés pour l'intra par exemple) représentent l'annulation de suppressions programmées ou la compensation de déficits bruts existants dans les établissements, qu'il était prévu de compenser par des moyens provisoires, des HSA ou des compléments de service.

Démonstration est faite que les recteurs sous estiment les besoins en EPS et provoquent de ce fait l'inflation du nombre global de TZR.

Toutefois le potentiel de postes à créer reste considérable c'est ce que nous pouvons constater avec le nombre de TZR affectés sur des postes à l'année (AFA). Le travail effectué avec l'aide des collègues refusant les HSA, les compléments de service, a en effet permis de faire implanter de nombreux supports à l'année pour la phase d'ajustement (affectation des titulaires remplaçants) : 28 postes permettant des affectations à l'année à temps plein et l'équivalent de 58 équivalents temps pleins par implantation de BMP (transformation des HSA) dans l'académie d'Orléans par exemple. Cela fait ainsi apparaître les besoins réels de la discipline et réduit le potentiel de personnels en position d'effectuer des suppléances à partir duquel l'administration justifie sa théorie des excédents.

Au regard du nombre de TZR restant affectés en attente de remplacement sur zone, certaines académies vont connaître de réels problèmes de remplacements. Toute la vigilance des collègues et du SNEP sera nécessaire afin qu'aucune classe ne reste sans EPS. Mettre en avant les besoins est indispensable pour des créations de postes en nombre suffisant aux concours 2007. Il reste beaucoup à faire pour consolider et amplifier le travail entrepris par l'ensemble de la profession, notamment en ce qui concerne les conditions d'emploi et les affectations sur les postes éclatés qui touchent particulièrement les TZR cette année.

Les personnels chargés des remplacements ont des droits, ils doivent les faire respecter, avec l'aide du SNEP chaque fois que c'est nécessaire. Le prochain bulletin fera état de l'essentiel des pièges à éviter. Un bulletin spécial est en préparation, en attendant se référer au site du SNEP [www.snepfsu.net/secteur-corpo/les-personnels/TZR](http://www.snepfsu.net/secteur-corpo/les-personnels/TZR) ou joindre les militants de votre académie par téléphone.

Michèle CHARPIN - [michele.charpin@snepfsu.net](mailto:michele.charpin@snepfsu.net)

## AFFECTATION DES STAGIAIRES, RENTRÉE DES PLC2 :

**1841** stagiaires professeurs et agrégés d'EPS (dont 1427 IUFM) avaient été affectés en 2005. En 2006, conséquence d'une coupe drastique des recrutements, ce sont 784 futurs enseignants d'EPS (dont 475 en IUFM soit environ le tiers de l'an dernier) qui ont été répartis dans les académies le 27 juillet.

L'affectation des sortants s'est tenue dans le cadre strict d'un contingent pré affecté à chaque académie sans marge de manœuvre possible entre celles-ci. Seules les erreurs de barème reconnues ont été corrigées. Pour la première fois dans notre discipline un lauréat n'a pas été rapproché de son conjoint pour effectuer son stage.

Les représentants du SNEP ont exprimé leur solidarité avec les jeunes qui vont continuer à vivre des situations délicates, parfois très difficiles pour certains d'entre eux, alors qu'ils aspirent à devenir de bons enseignants et de bons agents du Service Public.

Ils se sont encore une fois élevés contre la «fable» des «excédents» entretenue par le ministère. Celle-ci bien que décrédibilisée depuis des mois a servi d'alibi à la baisse des recrutements alors que la transformation des heures supplémentaires en heures postes aurait pu permettre l'implantation de centaines de postes définitifs en établissement et sur zone de remplacement.

Ils ont réaffirmé nos demandes :

- Un plan quinquennal de recrutement pour assurer les horaires réglementaires actuels, permettre l'enseignement de la discipline dans de bonnes conditions, permettre le développement du Sport Scolaire, assurer tous les remplacements, combler les départs en retraite de ces prochaines années, résorber la précarité. Pour le SNEP, ce plan quinquennal devrait prévoir un **recrutement d'environ 1500 lauréats par an.**

- L'instauration systématique de listes complémentaires permettant de compenser les différentes déperditions liées aux doubles admissions et aux désistements.

- L'annonce des postes mis aux concours au moment de l'inscription.

Michèle CHARPIN - [michele.charpin@snepfsu.net](mailto:michele.charpin@snepfsu.net)  
 Sophie DUQUESNE - [sophie.duquesne@snepfsu.net](mailto:sophie.duquesne@snepfsu.net)  
 Alain GOUDARD - [alain.goudard@snepfsu.net](mailto:alain.goudard@snepfsu.net)



## HORS CLASSE AGREGES CAPN du 4, 5 et 6 juillet 2006

**L**es élus de la parité syndicale, inlassablement préoccupés par les inégalités de traitement, ont fortement pesé sur cette promotion pour limiter les effets dévastateurs de la circulaire 2006.

A - Nous avons :

- Fait corriger des barèmes erronés.
- Exigé la réalisation d'une « radiographie » préalable de l'interclassement brut, disciplines confondues, des propositions académiques (10 535) aboutissant au constat d'un grand nombre de déséquilibres.
- Dénoncé la contrainte du ratio insuffisant de possibilités (1375)
- Rappelé l'esprit qui contribua à la création de la hors classe en 1989 : décrochage salarial exigeant une revalorisation financière, reconnaissance des qualifications, préservation de l'attractivité de nos métiers, principe de carrière, perspective et aboutissement normal, traduction en bénéfice indiciaire des promotions à partir de la quatrième année dans le 11ème échelon.
- Insisté pour que l'équité entre les collègues à situation comparable de parcours de carrière (échelon, accès au corps, âge, notes, avis) soit préservée. L'exercice coincé par le cadre budgétaire très étroit, et piégé par les facteurs d'exclusion de la note de service 2006 et des injustices individuelles actées dans les académies, reste donc forcément imparfait malgré toutes les corrections obtenues. (voir compléments sur le site [www.snefpsu.net](http://www.snefpsu.net))

B - Nous sommes ensuite intervenus vigoureusement pour dénoncer la situation des collègues exclus à priori, « relégués » en milieu et fin de classement par le contingentement des avis (EXC, REM, THO) dans les académies et le mode d'accès à l'échelon (ancienneté et / ou reclassement). Nous avons exigé une étude, au cas par cas, pour tous les collègues dont l'ultime chance de promotion était proche, en particulier ceux nés en 49 et avant, et pour qui la promotion était immédiatement utile (11+ 4 et davantage).  
*Exemple : pour l'EPS, 7 collègues nés entre 1945 et 1949, 74 collègues ayant atteint ou dépassé les 4 ans dans le 11ème échelon (dont 40 issus du concours et 34 LA) sont victimes de ces dispositions et ne sont pas promu(e)s. 14 collègues au 11ème échelon subissent la clause « ancienneté+ancienneté » au 10è et 11è (ou reclassement). C'est inacceptable !* Nous demandons la suppression de ces mécanismes d'exclusion dans la note de service 2007.

C- Au final, cette liste - toutes disciplines confondues - comporte 71 promu EPS.

- 49 hommes et 22 femmes
- 60 issu(e)s des concours et 11 de la liste d'aptitude
- 64 ont atteint ou dépassé les 4 ans dans le 11è échelon (promu(e)s avec bénéfice immédiat)
- 6 sont au 11è avec 1 ou 2 ou 3 ans d'ancienneté et ont des points ZEP. (sans bénéfice immédiat)

L'interclassement n'ayant pas pu être repris tel quel, compte tenu des rééquilibrages interdisciplinaires, aucune barre précise ne peut être affichée. (Repère indicatif : 11 + 4, Exceptionnel, Note péda EPS 55)

**La note de service 2007 exige la vigilance de tous. L'enjeu majeur est de préserver le droit pour tous de finir sa carrière à la hors classe. Rendez-vous tonique à l'automne.**

Martine SOREAU - [martine.moreau@snefpsu.net](mailto:martine.moreau@snefpsu.net)

## CROISSANCE : le grand bluff de l'été

**L**e 11 août, l'INSEE annonçait un rebond inattendu de la croissance : le PIB (Produit Intérieur Brut) a progressé de 1,1 % à 1,2 % au deuxième trimestre, contre 0,5% au premier.

Aussitôt se sont déchaînées les grandes orgues de la propagande gouvernementale. On voyait le bout du tunnel et c'était le triomphe de la politique menée depuis 2002 !

Qu'en est-il réellement ?

La « performance tout à fait exceptionnelle » selon Thierry BRETON est en réalité en ligne avec la progression enregistrée dans l'ensemble de la zone euro et reste deux fois moindre que la croissance mondiale.

La commission européenne prévoit déjà une décélération au 4ème trimestre, accentuée début 2007. Si la consommation des ménages a joué un rôle moteur essentiel, le magazine « Alternatives Economiques » de juillet/août 2006 montre que c'est « la France d'en haut qui consomme » et que c'est aux plus privilégiés que profite la reprise. La hausse des cours de la bourse et de l'immobilier a entraîné un enrichissement fantastique de ceux qui détiennent le patrimoine (actifs financiers et immobiliers). Ce mouvement est, de plus, soutenu par les nombreuses mesures fiscales en leur faveur, depuis 2002.

Mais si une consommation accrue des ménages les plus riches peut avoir des retombées sur la croissance financière, celles-ci ne sont que relatives puisque ces achats portent souvent sur des biens importés (Mercedes et Alfa Roméo ont vendu 2 fois plus de voitures en 2005 en France qu'en 1997 ; Jaguar et Porsche 3 à 4 fois plus !).

La dynamique de la consommation est donc due pour les ménages moins aisés au recul de l'épargne et à un endettement accru.

En effet, ce n'est pas dû à une amélioration du pouvoir d'achat : si le salaire de base a progressé de 0,5 % au deuxième trimestre compte tenu de l'inflation, le pouvoir d'achat a, lui, reculé de 0,4 % par rapport au trimestre précédent !

Le moteur consommation risque donc de s'essouffler si le gouvernement continue de rejeter les demandes des organisations syndicales d'augmentation notable du pouvoir d'achat.

Seule en effet une amélioration réelle de l'emploi et du pouvoir d'achat, liée à une relance de l'investissement productif dans notre pays, permettrait d'enclencher une croissance solide. Nous sommes loin du compte !

Serge CHABROL - [serge.chabrol@snefpsu.net](mailto:serge.chabrol@snefpsu.net)



## L'EPS A BESOIN DE SALLES FONCTIONNELLES !

Après «Les grandes salles pour l'EPS» et «Les piscines», les nouvelles propositions du SNEP en matière de «salles spécialisées et semi-spécialisées» ouvrent de nouvelles perspectives de travail pour la profession. En effet, plus de 30 salles y sont présentées permettant à chaque établissement, en fonction de ses besoins spécifiques et des surfaces disponibles, d'élaborer des projets de rénovation ou de construction intra-muros et de contribuer à la conception d'installations communales adaptées aux besoins des usagers divers, dont les scolaires. Elles sont destinées à la pratique du combat, de la gymnastique, de la danse, du tennis de table, de l'escalade sur SAE et de la musculation. La fonctionnalité (au regard des programmes EPS en collèges et lycées comme du sport civil) et la sécurité, constituent bien sûr le fil conducteur de nos propositions et président aux choix d'espaces spécialisés ou multi-activités. Mais au delà, nous avons réfléchi aux surfaces d'évolution nécessairement différentes de la 6ème à la terminale, aux conditions optimales pour des changements de «décors» rapides mais respectueux des besoins de chaque activité enseignée, aux espaces d'intervention pédagogique les plus pertinents, etc... Sols, éclairages, acoustique, thermie, sanitaires, espaces de rangement, équipements matériels... font à nouveau l'objet de propositions.

Courant septembre, les plans de tracés, réservations et agencements seront disponibles sur le site rénové du SNEP.

La profession pourra ainsi s'approprier les outils nécessaires à l'élaboration de dossiers équipements à présenter dès les premiers conseils d'administrations. En effet, c'est dès maintenant que s'élaborent les budgets 2007 des collectivités de rattachement de nos collègues et lycées (départements et régions), ainsi que ceux des communes.

L'expérience des «Grandes salles pour l'EPS» nous prouve que des projets fondés sur une expertise irréprochable sont les bienvenus auprès des maîtres d'oeuvres et d'ouvrages. Avec « Les salles spécialisées et semi-spécialisées pour l'éducation physique et sportive » (1) un nouveau défi est devant nous. Pour les élèves, pour la discipline, pour notre travail au quotidien, il faut le relever !

**Martine LE FERRAND**

(1) A commander au prix de 14 euros à votre section départementale ou académique, ou au SNEP national.



LES ACTES DU FORUM ENFIN DISPONIBLES

Une revue *Contre-pied* et un CD-ROM au prix habituel de la revue !



A renvoyer au SNEP/Centre EPS  
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)

du n° 18 de Contre pied et le CD-ROM :

*Forum de l'EPS  
et du sport*

X 12 € (+ 2 € de port)

6 n° et 6 CD-ROM pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom : .....

Prénom : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société  
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

### ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : .....Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Ville : .....

# LE CODE DU SPORT

**P**ar Ordonnance vient d'être créé le « Code du Sport », regroupant les textes législatifs spécifiques de la discipline. Il s'agit essentiellement de 3 Lois : Loi de 1984 modifiée (L 84 Organisation et promotion des APS), Loi de 1989 (L 89 Contre le dopage des animaux dans le Sport) et Loi de 1999 (L 99 La santé des sportifs et la lutte contre le dopage). Ces textes avaient déjà été en partie introduits dans des codes (de l'Education «CE» de la Santé Publique «CSP»). Il s'agit donc d'un regroupement des anciens textes, des parties législatives de certains Codes déjà précités mais également des articles des Codes du Travail, des Collectivités Territoriales, Général des Impôts...

Un plan organise l'architecture des textes et cela explique que certains alinéas d'articles précédents ont été reclassés dans des articles différents et quelquefois très éloignés dans le nouveau Code : ex. art.1, 16,17 de L 84. Mais cette reconstruction a nécessité une réécriture des articles pour conserver une cohérence au texte, le rendre compréhensible dans un nouveau contexte avec de nouvelles références : ex .L 241-5 du CS ,L 3641-4 du CSP.

D'autre part, les lois n'étant pas toujours de lecture facile, le législateur a essayé de simplifier, d'adapter certains textes, sans en changer le sens : art.46 de L 84 et L211-1 du CS, L141-5 où la formule «le fait de ....est puni...» est remplacé par «Quiconque.... encourt... », art. L 84 et L321-4 du CS ou encore l'art.11 L84 et les L122-1 et suivants du CS.

Cette recherche de simplification a quelquefois modifié profondément les textes initiaux : ex. art. 16, 17, 19 et 33 de L84, soient les thèmes : Fédérations agréées,délégués, le CNOSF et le CNAPS, notamment en supprimant des alinéas qui feront l'objet, très certainement de textes réglementaires. Mais, comme «quelques uns le savent», les textes réglementaires sont l'apanage des Ministères et de l'administration. L'exemple le plus important est le rôle de conciliation du CNOSF : volume important dans l'art.19 de L84 et réduit dans le L141-4 du CS .

Anecdotique, certaines modifications ne corrigent qu'une... faute d'orthographe ou une erreur de référence.

De nouveaux articles apparaissent dans le Code du Sport : L100-3&4 (Sport et handicap, les professionnels du Sport), L111-2 (Schéma de services collectifs du Sport), L122-15 (dispositif administratif normal précisé), L221-13 (Sportif de Haut-Niveau), L231-4 (délivrance de la licence de

tir), L332-16 (interdiction de stade...), L333-5 (les sociétés sportives), L411-1 (le financement de l'ex-FNDS, le nouvel EPA du CNDS), L232-31 (l'organisation fédérale de surveillance des athlètes de HN), L241-1 (phrase de présentation...). Enfin des termes ont été changés : L131-20 «surpris à exécution» devient «suspension», L211-5 et 212-2 : «Le Ministre chargé des Sports» devient «l'autorité administrative».

En conclusion, on ne peut que se féliciter de cette «naissance», simplifiant les recherches, traduisant l'importance prise par le phénomène dans la société Française mais aussi la nécessité de l'encadrer pour qu'il conserve encore des valeurs humanistes. Toutefois quelques questions se posent :

## 1° - Pourquoi officialiser un code incomplet ?

Tous les Codes comprennent 2 parties : la partie législative et la partie réglementaire .Or cette dernière est (pour l'instant) absente du Code du Sport. Pourquoi aller si vite ? Est-ce que les anciens textes réglementaires peuvent encore s'appliquer à des articles abrogés, modifiés dans ce nouveau Code ? Comme d'habitude, nous faisons confiance aux «hommes de terrain des DDJS qui, eux subissent l'ire du commun des Français pour profiter des failles du dispositif ou ne pas le connaître «naïvement».

## 2° - Certaines modifications sont-elles de simples modifications ? cf L211 5 & 212-2 du CS

Si «l'autorité administrative», terme remplaçant «le Ministre chargé des Sports» peut apparaître comme une mise en cohérence, puisque ce terme est déjà employé dans d'autres articles, cette modification de l'ancien article 43 (L84), concernant un monopole du MJSVA sur les diplômes de l'encadrement rémunéré des activités à environnement spécifique peut apparaître également... comme une adaptation à l'avenir !!! (Petit Ministère = peau de chagrin = disparition).

N'évoquer le rôle du CNAPS qu'à travers 2 lignes du L131-16 du CS (soit un texte réduit de 90% par rapport à l'art. 33 de L84) ne traduit-il pas le rôle (ou plutôt la mise à l'écart) que l'on compte lui faire jouer puisqu'il n'apparaît pas dans le Titre IV : les organismes de représentation et de conciliation ?

***Enfin et peut-être plus grave, n'est-on pas en train de donner le pouvoir du législateur, représentant élu du peuple, à un gouvernement et à l'administration qui, sous prétexte de créer un Code vont apporter des modifications importantes à des textes que le Parlement n'a pas validées ?***



# Relancer le SNEP, d'urgence !

Avec près de 11.000 syndiqués l'an passé, nous avons engagé et développé une activité importante comme toujours multiforme, riche, éprouvante, frustrante parfois, satisfaisante à d'autres moments... Nous avons lutté, résisté, pour ne pas reculer, pour peser, pour améliorer des situations. Il a fallu analyser le jeu de l'adversaire, inventer nos stratégies, nous mobiliser, interpellier les décideurs. Chacun d'entre nous, par son adhésion, en a été le protagoniste, même s'il n'en avait pas toujours conscience. Grâce à votre cotisation nous avons financé (nous y reviendrons dans un prochain bulletin) toute cette activité syndicale d'informations, de débats, d'audiences, de réunions, de manifestations... co-substantielle de la lutte. Grâce à cet engagement, le SNEP a pu jouer son rôle d'activateur de la profession et a pu déplacer, plus ou moins, les curseurs sur son champs propre, ou, avec la FSU et d'autres forces syndicales sur des espaces plus larges (ex : le CPE).

Sans cette activité, ces mobilisations, ces manifestations, sans ce travail paritaire, sans les interventions sur les élus ou l'administration, la situation de notre discipline, de notre profession, de nombreux collègues, serait déférente.

Tout n'est pas rose pour autant, et, malgré des revers, le gouvernement continue son entreprise, peut-être masque-t-il mieux son jeu ou s'y prend-t-il avec plus de finesse ? Il continue de laisser croire que la loi Fillon se décline sans difficultés et qu'il ne faut qu'appliquer les nouvelles mesures, il annonce de nouvelles saignées budgétaires en feignant d'ignorer la mobilisation de septembre. Il poursuit avec cécité la remise en cause du service public Ecole au détriment notamment des élèves les plus fragiles. Dans cette perspective nous savons bien que l'EPS et le sport scolaire sont particulièrement visés.

Nous devons nous montrer plus obstinés et plus déterminés que le gouvernement.

Reprendre sans attendre, le chemin de l'action, dans l'établissement, les services, au quotidien, dans nos pratiques professionnelles. Nous devons nous mobiliser, nous fédérer à l'occasion des temps forts comme le 28 septembre afin de le contraindre à d'autres décisions et pour peser dans le paysage électoral qui approche.

Cela nécessite que nous relançons le SNEP sans attendre, que nous lui donnions à nouveau les moyens d'engager le maximum de collègues dans le débat et la lutte. Le SNEP ne doit pas être fragilisé mais au contraire renforcé tant il y a à faire. Il repose sur notre ré-adhésion immédiate. Dès septembre, retrouvons un SNEP à 11 000 watts !

**Alain BRIGLIA**  
alain.briglia@snepsu.net

## Liste des responsables syndicalisation

AIX	DUMAX-BAUDRON	Jean-Claude	SNEP FSU	12 place du Général De Gaulle	13001	MARSEILLE
AMIENS 02	LEQUEUX	Yann		14 rue Pierre et Marie Curie	02100	SAINT QUENTIN
AMIENS 60	RAVEL	Emmanuelle		25 Rue Georges Brassens	60700	PONT SAINT MAXENCE
AMIENS 80	AUPY	Jean-Christophe		05 rue de l'Abbé Danicourt	80260	NAOURS
BESANCON	FLENET	Bernard		10 Chemin de la Grange Marquet	25000	BESANÇON
BORDEAUX 24	AUZON-CAPE	Serge	Appt. 101 Bat. A	Espace Agora	24750	BOULAZAC
BORDEAUX 33	VAYSSE	Guy	SNEP FSU	138 rue de Pessac	33000	BORDEAUX
BORDEAUX 40	LACASSAGNE	Jean-Noël		13 bd du Collège	40100	DAX
BORDEAUX 47	DE CARLO	Christel		23 rue Léonard de Vinci	47510	FOULAYRONNES
BORDEAUX 64	STENIER	Ghislaine		8 Chemin Lahourcade	64121	MONTARDON
CAEN	BAES	Christian		03 allée robert Desnos	14550	BLAINVILLE SUR ORNE
CALEDONIE	SOUJISSE	Jean-Claude	Lot. Cornouaille Robinson	61 bis rue de l'Alezan	98810	MONT DORE
CLERMONT	REGOUT	Yvon		La Chassaingne	03260	BILLY
CORSE	PATRONI	Laetizia	Kaliste 5	Monte Stello	20290	BORGO
CRETEIL 94	BENECH	Coralie	SNEP 94 Maison des Syndicats	11/13 rue des Archives	94000	CRETEIL
CRETEIL 93	CHAISSY	Benoît	SNEP 93 Bourse du Travail	1 place de la Libération	93016	BOBIGNY
CRETEIL 77	HENRY	Patrice		60 rue Nobel	77500	CHELLES
DIJON	MICHON	Annie		6 clos de l'Eglise	21370	VELARS/OUCHE
HORS DE FRANCE	SNEP NATIONAL			76 rue des Rondeaux	75020	PARIS
GRENOBLE 07	DESSUS	Max	les Fontanes	chemin des Calles Terres	07100	BOULIEU LES ANNONAY
GRENOBLE 26	TOURRATON	Jean-Pierre		35 rue Mozart	26000	VALENCE
GRENOBLE 38	PLACETTE	Thierry	SNEP FSU Bourse du Travail	32 av. de l'Europe	38030	GRENOBLE CEDEX 2
GRENOBLE 73	MICHEL	Patrick	Les Hauts de Chamoux	141 av. de Chatillon	73000	CHAMBERY
GRENOBLE 74	MAILLOT	Jean-Paul		10 allée de la Chapelle	74940	ANNECY LE VIEUX
GUADELOUPE	JOSEPH	James		Section la Lézarde	97170	PETIT-BOURG
GUYANE	BOSCUS	Cédric	Rés. Louis Ribal Soula 2	11 av Gaston Monnerville	97355	MACOURIA TONATE
LILLE	PRZYBYLAK	Danièle	SNEP FSU	38 bd Van Gogh	59650	VILLENEUVE D ASCQ
LIMOGES	VALLA	Didier	SNEP FSU	24bis rue de Nexon	87000	LIMOGES
LYON 01	LAMURE	Pierre		rue Charles Robin	01250	JASSERON
LYON 42	FEZZOLI	Christophe		La Batie	42800	ST ROMAIN EN JAREZ
LYON 69	PANASSIER	Eric		63 av du Général Leclerc	38540	HEYRIEUX
MARTINIQUE	LEGENDRE	Jacques	Lotissement Les Balcons n°59	Les Hauts de Maniba	97222	CASE PILOTE
MAYOTTE	REUTT	Chantal	BP 37		97640	SADA
MONTPELLIER	CARDIN	Yves		18, pl. Senechaussée Beaucaire	34080	MONTPELLIER
NANCY	NACHON	Jean marc		22, rue des Marguerites	57100	THIONVILLE
NANTES 44	RIVES	Patrice		6 rue des Lilas	44140	LE BIGNON
NANTES 49/53	DUBOURREAU	Thierry	Dampierre sur Loire	chemin du Fer Aigu	49400	SAUMUR
NANTES 72	LEGEAIS	Emilien		55 rue de la Blanchisserie	72000	LE MANS
NANTES 85	FERIGNAC	Chrystel		1 chemin de Ceinture	85340	ILE D'OLONNE
NICE	GIANNO	Patricia	SNEP FSU	264 bd de la Madeleine	06200	NICE
ORLEANS	ARTIGE	Annie		17 impasse des Sorbiers	37300	JOUE LES TOURS
PARIS	ANDRIEUX	Philippe	SNEP FSU	76 rue des Rondeaux	75020	PARIS
POITIERS	ROBIN	Caroline		Chateaurenaud	16230	FONTENILLE
POLYNESIE	LAGRANGE	Marie-Jo		BP 10935	98711	PAEA
REIMS	PERIN	François		64 rue du Fond de Santé	08000	CHARLEVILLE MEZIERES
RENNES	COCHET	Jacques		24 rue Kerdavid	56600	LANESTER
REUNION	CAQUELARD	Benoît		124 rue de la Colline	97400	SAINT DENIS
ROUEN	BOUTBAL	Sophie		Hameau la Curerie	76190	MONT DE LIF
STRASBOURG	ROBERT	Jean-Claude		26 rue de Metzeral	67100	STRASBOURG
TOULOUSE 09, 31, 32 et 65	SENAT	Jean-Luc	SNEP FSU	2, avenue Jean Rieux	31500	TOULOUSE
TOULOUSE 12, 46, 81 et 82	GAUBERT	Jean-Luc	LA MELONIE		81190	STE GEMME
VERSAILLES 78	DURY	Jacques	Sainte Gemme	23 rue de la Mare Jeanne	78810	FEUCHEROLLES
VERSAILLES 91	CHEVENEMENT	Jean-Marc		19 av des Sablons	91350	GRIGNY
VERSAILLES 92	GIROUD	Christel	SNEP FSU	3 bis rue W. Rochet	92000	NANTERRE
VERSAILLES 95	VOCQUIER-KOVACIC	Laure		9 rue du Grand Gournay	95560	MONTSOULT



# SYNDICALISATION 2006-2007

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner les retraits.

66% de la cotisation déductible des impôts

## IDENTITÉ

sexe  F  M date de naissance / / 19

## ÉTABLISSEMENT D'AFFECTATION

nom  
nom de JF  
prénom

code établissement  
nom  
voie  
code postal et localité

## ADRESSE

attention nouvelle adresse

auxiliaire  
voie  
complément d'adresse  
code postal et localité

## ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE ou de RATTACHEMENT pour les TZR (ne remplir que dans le cas où il est différent de l'établissement d'affectation)

code établissement  
nom  
voie  
code postal et localité

## ENVOI du BULLETIN

adresse personnelle  adresse établissement

entourez les bonnes propositions

TÉLÉPHONE fixe mobile  
06-

@adresse électronique (écrire lisiblement)

FONCTION (délégué de district, formateur, conseiller péda ...)

CATEG	PROF EPS	AGR Hors Cl.	RETRAITE gr.	PLC2 PROF	PLC2 AGRÉGÉ
	PROF Hors Cl.	CE	MAÎTRE AUX.	Étudiant	PROF de Sport
	BI-ADMISSIBLE	CE Hors Cl.	CONTRACTUEL	PEGC AE	PROF de Sport Hors Classe
	AGR. CTPS	CE Classe Ex	VACATAIRE	PEGC Hors Cl. PEGC Clas. Ex.	PROF de Sport Stagiaire
ÉCHELON ou GROUPE	SITUATION ADMINISTRATIVE				
	TZR	POSTE FIXE	CONGÉS Par. - Form. - Autre		DISPO
	SIT. PARTICULIÈRE		CPA : 50%	80%	TPS PARTIEL
	PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGRÉGÉ STAGIAIRE	CFA	20

Je ne souhaite pas recevoir de bulletin «papier» et être averti de la parution des bulletins à l'adresse électronique ci-dessus, afin de les télécharger sur le site du SNEP au format PDF (Opérationnel dès la rentrée 2006). Je pourrai à tout moment changer d'avis et en informer le SNEP national par téléphone ou par mël.

COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : ..... dans l'académie (ou territoire) de : .....

### Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

date signature

### JE CHOISIS DE PAYER

un seul versement  
 en plusieurs versements : .....

Date des retraits (date du dernier chèque le 5 juillet 2007)

le 05 /  
le 05 /  
le 05 /  
le 05 /  
le 05 /

chèque(s) à l'ordre du : SNEP.....

## COTISATION SNEP 2006-2007

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	PLC2	PLC2	122€	129€	136€	144€	153€	164€	175€	189€	204€
Prof Hors Classe	153€	173€	186€	199€	215€	229€	242€				
Bi-admissible	113€	124€	130€	137€	145€	155€	163€	175€	189€	204€	213€
Agrégé-CTPS	PLC2	PLC2	148€	160€	171€	183€	196€	212€	227€	242€	254€
Agrégé Hors Classe	204€	215€	227€	242€	254€	273€	284€	298€			
AE-CE-PEGC		105€	111€	116€	122€	128€	134€	142€	149€	158€	167€
CE-PEGC Hors Classe			158€	167€	189€	204€					
CE-PEGC Classe Ex.		205€	215€	229€	242€						
Maître Auxiliaire	98€	103€	117€	125€	132€	138€	144€				

- ◆ PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof de Sport stagiaire : 101€
- ◆ Stagiaire non reclassé : selon éch. de la catégorie d'origine
- ◆ Abonnement bulletin : Non titulaire non réemployé : 40€ - Étudiant (fournir un justificatif) 30€ - Autres : 60€
- ◆ Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité : 60€
- ◆ Congé formation : 100€
- ◆ CPA nouvelle formule : 50 %, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
- ◆ Collègue exerçant en DOM TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion
- ◆ Étranger : ajouter supplément avion obligatoire (15€)
- ◆ PLC2 Agrégé stagiaire : 112€
- ◆ Temps partiels : selon échelon et quotité 60€ minimum

### Cotisations Retraités

montant de la pension mensuelle	inférieure à 1300€	entre 1301€ et 1500€	entre 1501€ et 1700€	entre 1701€ et 1900€	entre 1901€ et 2100€	entre 2101€ et 2300€	entre 2301€ et 2500€	entre 2501€ et 2700€	entre 2701€ et 2900€	supérieure à 2900€
Groupe et Cotis.	1 59 €	2 66 €	3 73 €	4 80 €	5 88 €	6 96 €	7 103 €	8 111 €	9 118 €	10 125 €

L'attestation de réduction d'impôts sera délivrée pour la déclaration des revenus 2006 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2006.

# Nous avons matière à nous entendre



**LA** BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits et des assurances conçus pour les personnels de l'Éducation Nationale.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans nos locaux, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

► N° Indigo 0 825 33 30 30  
0,15 €TTC/min

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)